CERTIFICAT

AFCAB
POSE D'ARMATURES DU BÉTON

N° P99/005 RÉV. 14

Attribué à

SAMT

Pour son activité de pose d'armatures

SAINT-CHAMAS (13)

cofrac
ORGANISME ACCREDITE SOUS LE N° 5-0007
Portée disponible sur www.cofrac.fr
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Date de décision : 16/06/2021
Date de validité : 30/09/2024

Le lecteur est invité à vérifier la validité de ce certificat (Cf. fiche descriptive) en consultant le site www.afcab.org
Ce document contient 3 pages y compris celle-ci.

Pour L'AFCAB,

Bernard CRETON
Président de l'AFCAB.

AFCAB
ASSOCIATION FRANÇAISE DE CERTIFICATION DES ARMATURES DU BÉTON
28 rue de Liège 75008 Paris - France ● Tél : + 33(0)1 44 90 88 80 ● www.afcab.org ● info@afcab.org

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.

FICHE DESCRIPTIVE

VALIDITÉ DU CERTIFICAT

Ce certificat atteste que les activités de pose décrites dans la présente fiche descriptive sont conformes aux spécifications d'armatures posées et de gestion de la qualité décrites dans le Référentiel de certification AFCAB - **Pose des armatures du béton** - RCC04 en vigueur. Ces produits doivent porter la marque .
Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est valide sous réserve de la surveillance périodique effectuée par l'**AFCAB**, qui peut prendre toute sanction prévue dans le Règlement intérieur et dans le Référentiel de certification RCC04 en vigueur. Le lecteur peut vérifier à tout moment que ce certificat est toujours valide en consultant le site de l'**AFCAB** : www.afcab.org rubrique "Certificats".

TITULAIRE

Siège social	Contact commercial
SAMT Chemin du Polygone BP 12 ZAC de Castellamare F - 13250 SAINT-CHAMAS	Fréderic THIRION Tél : (33)(0)4 90 50 29 29 Fax : (33)(0)4 90 50 25 34 E-mail : f.thirion@samt.fr Web : www.samt.fr

POSE CERTIFIÉE

Opérations couvertes	
Coupe et façonnage occasionnel sur chantier	OUI
Pré-assemblage sur site	OUI
Assemblage par soudage	Assemblage de montage en croix et par recouvrement, sans formage après soudage : *Soudage au fil fourré – procédé n°114 – (somme mini des diamètres 16 mm, somme maxi des diamètres 80 mm, rapport mini des diamètres 0,2)*
Assemblage et mise en place d'armatures en coffrage	OUI
Mise en place d'armatures munies de dispositifs de raboutage ou d'ancrage des armatures du béton ou de boites d'attente	OUI
Mise en place d'accessoires pour la précontrainte (conduits et inserts)	OUI

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

La certification AFCAB POSE D'ARMATURES DU BÉTON a pour objet d'attester que les entreprises de pose certifiées mettent en place les armatures en prenant les dispositions nécessaires pour assurer que :

- les armatures et accessoires sont mis en place conformément aux plans et/ou aux pièces écrites de la commande reçue par l'entreprise de pose,

Note : Il s'agit de spécifications en relation avec les Règlements de calcul, et notamment le respect du positionnement des armatures, des distances de recouvrement et d'enrobage.

- les armatures posées sont certifiées NF, les manchons et les boites d'attente sont certifiés **AFCAB**,
- les opérations de préparation, d'assemblage des armatures et de mise en place des armatures sont réalisées en prenant les dispositions nécessaires pour qu'elles ne soient pas détériorées au cours de ces opérations,
- les accessoires (par exemple manchons, boîtes d'attente, gaines de précontrainte…) sont mis en œuvre en respectant les règles préconisées par leurs fabricants, le Référentiel **AFCAB** et les règles en vigueur.

Note : La mise en œuvre des kits de précontrainte n'est pas couverte par la marque **AFCAB** - Pose d'armatures du béton.

AFCAB
ASSOCIATION FRANÇAISE DE CERTIFICATION DES ARMATURES DU BÉTON
28 rue de Liège 75008 Paris - France ● Tél : + 33(0)1 44 90 88 80 ● www.afcab.org ● info@afcab.org

Aucune mention ne peut être ajoutée ou retirée de ce certificat. Tout contrevenant s'expose à des poursuites pour usage abusif de la marque.